



BULLETIN D'INSCRIPTION Mardi 18h30 – 20h

djembethnic@gmail.com

06 23 83 49 19/06 19 16 37 02

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

E-MAIL :@.....

TELEPHONE :

AUTORISE LE DROIT A L'IMAGE OUI/NON (Barrer la mention inutile)

NOUS OFFRONS 2 COURS ESSAI

Le professeur sera présent une semaine sur deux pour le mois de septembre,
en son absence les élèves révisent aidés par les plus expérimentés.

A partir du 11 octobre 2022, il faudra acquitter le montant de la cotisation
annuelle à savoir : 170€ (paiement possible en 2 fois – deux chèques de 85€
– retirés en octobre et janvier ou espèces)

REGLEMENT ASSOCIATION DJEMB'ETHNIC

1. Le premier cours aura lieu le mardi 13 septembre 2022 à la Salle Marinette-Moulin à Champ de Mars, Albertville
2. La cotisation annuelle pour la saison 2022_202 est fixée à 170€ (30€ d'adhésion + 140€ pour les cours) plus un chèque de 70€ qui sera encaissé que dans le cas de non-respect du point n. 8
3. L'intégralité de la cotisation est due dès la souscription (chèques ou espèces avec possibilité de régler en 3 fois)
4. Le paiement de la cotisation permet à l'adhérent de participer à un cours 1H30 chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés (le mardi de 18H30 à 20H)
5. En cas d'arrêt pour quelque raison que ce soit (maladie, déménagement...etc.) l'adhésion à l'association n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable
6. L'adhérent doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile, l'association se dégageant de toute responsabilité en cas d'accident
7. Pour le bon fonctionnement du cours, il est indispensable de posséder son propre instrument.
8. Pour le fonctionnement du cours, chaque adhérent s'engage à accompagner le professeur à la gare de St. Pierre d'Albigny une fois sur l'année, autrement le chèque de 70€ sera encaissé (soit le prix d'un taxi). Un planning sera accordé entre les adhérents.

LAURA DIAWARA, Présidente de l'association

Fait à Albertville le...

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)